



Madame le Maire
Commune de Chamrousse
35, place des Trolles
38410 Chamrousse

Crolles, le 8 février 2021

N/Réf : HB/JP 2021-00229

Objet : Demande d'exonération de Cotisation Foncière
des Entreprises

Madame le Maire, *Clémence Collette*

J'ai pris connaissance avec attention de votre courrier en date du 1^{er} février dernier par lequel vous sollicitez le renouvellement pour l'année 2021 du dégrèvement d'une partie de la Cotisation Foncière des Entreprises.

La possibilité d'accorder ce dégrèvement exceptionnel avait été prévu par la loi de finances rectificative pour 2020. Aussi, conscient des difficultés auxquelles les entreprises sont confrontées, c'est naturellement que j'ai soumis cette mesure au vote du conseil communautaire en juillet dernier, lequel l'a adoptée à l'unanimité.

Toutefois, la loi de finances circonscrivait expressément ce dégrèvement à l'année 2020.

Si, à ce jour, aucun texte ne permet aux collectivités de renouveler, pour 2021, un tel soutien aux entreprises, soyez assurée que je reste très attentif aux dispositifs d'aides que le Grésivaudan pourrait mettre en place en faveur des professionnels de notre territoire.

J'ai, à ce propos, d'ores et déjà sollicité Monsieur le Premier ministre pour reconduire en 2021 les mesures de soutien développées en 2020. Vous trouverez, ci-joint, une copie du courrier envoyé.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de la communauté de
communes Le Grésivaudan

Henri Baile
Henri BAILE

PJ : lettre adressée à Monsieur le Premier Ministre

Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

390, rue Henri Fabre - 38926 Crolles cedex

www.le-gresivaudan.fr

Tél. : 04 76 08 04 57 - Fax : 04 76 08 85 61 - bienvenue@le-gresivaudan.fr



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

Monsieur le Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75 700 PARIS

Crolles, le 03 Février 2021

N/Réf : HB/JP/2021-00242

Objet : Demande de prolongation d'exonération de
Cotisation Foncière des Entreprises

Monsieur le Premier Ministre,

Je me permets de vous solliciter afin de vous demander le renouvellement pour l'année 2021 du dégrèvement d'une partie de la Cotisation Foncière des Entreprises.

La possibilité d'accorder ce dégrèvement exceptionnel avait été prévue par la loi de finances rectificative pour 2020. Conscient des difficultés auxquelles les entreprises sont confrontées, c'est naturellement que j'ai proposé cette mesure au vote du conseil communautaire en juillet dernier, qui l'a adoptée à l'unanimité.

Toutefois, la loi de finances circonscrivait expressément ce dégrèvement à l'année 2020.

A ce jour, aucun texte ne permet aux collectivités de renouveler, pour 2021, un tel soutien aux entreprises. Un renouvellement dans un délai bref serait un signal positif pour ces acteurs économiques des secteurs d'activités concernés par la crise.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Le Président de la communauté de
communes Le Grésivaudan

Henri BAILE

Le GRÉSIVAUDAN

communauté de communes

390, rue Henri Fabre - 38926 Crolles cedex

www.le-gresivaudan.fr

Tél. : 04 76 08 04 57 - Fax : 04 76 08 85 61 - bienvvenue@le-gresivaudan.fr